

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

Décision n° 38699 du 24 octobre 2017 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général des groupements de gendarmerie départementale de l'Ariège, de l'Aveyron, du Gers, de la Haute-Garonne, des Hautes-Pyrénées, du Lot, du Tarn et de Tarn-et-Garonne

NOR : INTJ1725735S

Le commandant de la région de gendarmerie de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Garonne,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 43904 du 1^{er} décembre 2016 (NOR : INTJ1630342S),

Décide :

Article 1^{er}

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} décembre 2017 :

Mallet Jean-François	NIGEND : 117127	NLS : 5219985
Julien Serge	NIGEND : 119199	NLS : 5242146

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 24 octobre 2017.

*Le colonel, commandant par suppléance la région
de gendarmerie de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées,
commandant par suppléance le groupement
de gendarmerie départementale de la Haute-Garonne,*
M. COAT